

УДК 811.133.1

KRIUCHKOV H.H.

Université nationale Taras Chevtchenko de Kiev

SIMPLIFICATION DES ORTHOGRAMMES DANS LES TERMES ET NÉOLOGISMES FRANÇAIS DU GRAPHOSTYLE NEUTRE

Стаття присвячена нейтральному графостилю французького письма та опису його основних орфограм. Головна тенденція французького письма полягає у спрощенні орфографії слів, злитному написанні складних термінів, застосуванні найпростіших мовних засобів при творенні неологізмів.

Ключові слова: графостиль, нейтральний графостиль, орфограма, аглютинативна форма, графічне офранцуження.

Статья посвящена нейтральному графостилю французького письма и описанию его основных орфограмм. Основная тенденция французького письма заключается в упрощении орфографии слов, слитном написании сложных терминов, применении простейших лингвистических средств при создании неологизмов.

Ключевые слова: графостиль, нейтральный графостиль, орфограмма, аглютинативная форма, графическое офранцуживание.

The article focuses on the main orthograms of French Neutral Graphostyle. The main tendency of the French writing consists in simplification of the orthography of words, in agglutination of the composite terms, using the simplest linguistic means in creation of neologisms.

Key words : graphostyle, neutral graphostyle, orthogram, agglutinative form, graphical francisation.

Cet article décrit les principaux orthogrammes du graphostyle neutre français. La tendance essentielle dans l'usage actuelle consiste à simplifier l'orthographe des mots, à souder les termes composés, à mettre en oeuvre les procédés linguistiques les plus simples en vue de former ou créer des néologismes.

Mots-clés : graphostyle, graphostyle neutre, orthogramme, forme agglutinée, francisation graphique.

Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 par lequel François 1^{er} qui parlait le françoys, le latin, l'italien et l'espagnol impose l'usage du français comme langue administrative au lieu du latin, l'État ne cesse de s'occuper de la langue et de l'orthographe. L'article 111 de cette ordonnance stipule : “Nous voulons donc que dorénavant tous arrêts, et ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines ou autres subalternes et inférieures, soient des registres, enquêtes, contrats, testaments et autres quelconques actes et exploits de justice ou qui en dépendent, soit prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françoys et non autrement” [1: 72].

En 1635, Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu fonde l'Académie française pour conserver et perfectionner la langue française. L'Académie s'occupe en particulier de la rédaction et de la mise à jour d'un dictionnaire (neuf éditions) et reste toujours une gardienne de la norme.

La révolution de 1789 fait du français un ciment de l'unité nationale. Elle proclame la nécessité d'abolir les patois et d'assurer la prédominance de la langue française unique et invariable dans une République “une et indivisible”. Dès le XVII^e siècle la grammaire, puis l'école, font respecter les règles orthographiques et mettent le français dans un corset. Mais la langue orale garde une certaine diversité phonétique et lexicale malgré la stricte réglementation de la langue écrite.

Aux XIX^e et XX^e siècles la langue française a franchi les mers et s'installe en Afrique, en Amérique et en Asie au gré des expansions de l'Empire, du Royaume et de la République. Elle s'enrichit fortement en emprunts d'autres langues, mais est aujourd'hui menacée par l'anglais.

La France est le seul pays au monde où les institutions d'Etat (l'Académie française, le Conseil supérieur de la langue française, la Délégation générale à la langue française, les Commissions ministérielles de terminologie, le Centre national de la recherche scientifique) réunissent les efforts des linguistes, des terminologues, des

écrivains, des professeurs des Universités pour mettre en place un dispositif chargé de gérer la production terminologique et néologique.

Les fonds du Centre national de la recherche scientifique ont permis la réalisation du *Trésor de la langue française*, dictionnaire historique de la langue française des XIX^e et XX^e siècles (1971 – 1994), qui repose sur l'analyse de 90 millions d'exemples pris dans des ouvrages littéraires et techniques des deux derniers siècles.

L'Institut national de la langue française, à Nancy, a recensé 260 millions de mots pour créer le *Trésor général des langues et parlers français*. On arrive à un total stupéfiant de plus de 1 200 000 mots différents y compris les quelques centaines de milliers de néologismes enregistrés depuis 1960 (175 000 mots différents tirés des œuvres littéraires des XIX^e – XX^e siècles et 500 000 termes techniques).

Les listes terminologiques sont publiées dans le *Journal officiel de la République française* qui enrichit la langue en proposant des néologismes et des emprunts accompagnés de substituts français. Le dispositif n'est pas dirigé contre les langues étrangères, car le français, comme toute langue vivante, a besoin de mots nouveaux et les emprunts en font la source.

La *Commission générale de terminologie et de néologie* (Paris) gère l'adoption d'emprunts et leur intégration dans le système français. Elle tient compte des recommandations orthographiques et des rectifications de 1990.

Depuis 1990, le comité d'experts composé de membres du *Conseil supérieur de la langue française* (Paris) élabore deux trains de mesures visant à apporter à l'orthographe des rectifications cohérentes et mesurées qui rendent son usage plus sûr.

On analyse et propose **des rectifications orthographiques** établies pour le grand public. Ces derniers temps sont créés des logiciels doués de compétences linguistiques. Il ne s'agit pas de la réforme radicale de l'orthographe française, mais des aménagements et des retouches corrigeant les anomalies dans les graphies françaises. Ainsi, le bouton magique appelé “RECTO/VERSO” ce qui veut dire RECTifications Orthographiques/VERSION Originale, permet aux usagers de basculer automatiquement d'une version traditionnelle à une

version moderne en convertissant n'importe quel texte dans la nouvelle orthographe [2: 42]. Ce phénomène est déjà appelé “ le tsunami orthographique ”.

Le mot ‘crémerie’ est rectifié en *crèmerie* (comme crème), le mot ‘sécheresse’ – en *sècheresse* (comme assèchement).

Quelques familles de mots sont **réaccordées**. Par exemple : *persiffler* (au lieu de persifler) comme *siffler* ; *prudhommie* (au lieu de prud'homie) comme *homme* ; *bonhommie* (au lieu de bonhomie) comme *bonhomme* ; *imbécilité* (au lieu de imbécillité) comme *imbécile*, *imbécilement*; *innommé* (au lieu de innomé) comme *nommé*.

Quelques **anomalies** sont supprimées. Par exemple: 'asseoir' est remplacé par *assoir*, eczéma est remplacé par *exéma* (comme *examen*), oignon est remplacé par *ognon* (comme *pognon*), nénuphar est remplacé par *nénufar* en conformité avec son origine arabo-persane. L'orthographe **ph** correspondant au phonème [f] appartient aux notations étymologiques dans les mots d'origine grecque : alphabet, phare, pharmacie, philosophie, philtre, etc. [3: 168]. Ce digramme n'existe ni en arabe, ni en vieux persan.

On recourt à la **soudure** dans les cas où le mot est bien ancré dans l'usage et senti comme une seule unité lexicale.

Le trait d'union est remplacé par la soudure dans tous les composés formés avec *contr(e)* et *entr(e)* pour lesquels on poursuit l'action commencée par l'Académie française en 1835, 1878, et 1935. Par exemple:

- contrattaque, contramiral, contrallée, contrappel, contrarc, contrechoc, contrefeu, contrehaut, contrejour, contremanifestant, contremesure;

- entredeux, entrebande, s'entredétruire, s'entrehaïr, s'entrégorger, s'entremanger, entrenerf, s'entretuer.

La soudure est recommandée dans les composés formés avec *extra-*, *infra-*, *intra-*, *ultra-*, *télé-*. Par exemple:

- extrafin, extrafort, extralégal, extrasensible, extrasensoriel, extraterrestre;

- infrason, infrasonore;

- intraatomique, intramuros, intraoculaire, intraveineux;

- ultrachic, ultracolonialisme, ultracourt, ultrasensible, ultrason;
- téléachat, télécommande, téléconférence, télécopie, télévente.

Pourtant, le trait d'union est maintenu dans les mots où la soudure pourrait engendrer la formation d'un digramme avec son équivalent phonique qui déflectue la prononciation. Si l'on écrivait le mot *extra-utérin* sans trait d'union, les monogrammes **a** et **u** formeraient le digramme **au** correspondant à la voyelle [o].

Le trait d'union ne s'emploie plus dans les composés d'éléments "savants", en particulier en **-o**. Par exemple: agroalimentaire, audiovisuel, autoallumage, autoalarme, autoécole, autoexcitation, autostop, autoérotisme, biocarburant, bioéthique [4: 36], cardiovasculaire, macroéconomie, radiotaxi, radioactif, radioamateur, radioélectricien, radioélément, vidéocassette. Mais le trait d'union est maintenu dans les noms propres ou géographiques où il sert à marquer une relation de coordination entre les deux termes. Par exemple: gréco-bouddhique, gréco-latin.

Certains composés sont formés à l'origine d'un verbe et d'un nom, d'un verbe et d'un pronom, d'un adjectif et d'un nom, etc. Par exemple:

- portefaix, portecrayon, portemanteau, portemonnaie, portevoix, porteplume, poussepousse, passepasse, passetemps, chaussepied, pissesfroid;
- mangetout, faitout, passepartout;
- millepatte, millefleur, millepertuis, rondpoint, plateforme.

Ces mots sont devenus des simples qui suivent la règle générale de la formation du pluriel:

- un millepatte – des millepattes,
- un portecrayon – des portecrayons,
- un portemine – des portemines,
- un mangetout – des mangetouts.

Les composés de formation onomatopéique ou des mots d'origine étrangère sont soudés: blablabla, bouiboui, grigri, un apriori, weekend, kifkif, knockout.

Dans de nombreux cas, le trait d'union est toujours maintenu. Il est utilisé notamment lorsque le nom composé est employé

métaphoriquement ou quand une coordination libre est présentée comme une unité en voie de lexicalisation. Comparez:

langue de bœuf (en cuisine, sans métaphore) – langue-de-bœuf (en botanique);

dent de lion (en zoologie) – dent-de-lion (en botanique);

avant-première – preview;

crédit-bail – leasing;

navire-citerne – tanker;

prêt-à-monter – kit;

remue-méninges – brainstorming.

Dans ces cas, l'emploi des illetrogrammes (trait d'union, intervalle) assure la lexicalisation des unités significatives ayant leurs analogues simples dans d'autres langues vivantes.

Les promoteurs des changements orthographiques s'entourent d'un maximum de précautions pour rendre leurs innovations acceptables aux yeux d'usagers. Aussi parlent-ils des aménagements, des rectifications et non pas de la réforme de l'orthographe. C'est pourquoi on garde le trait d'union dans un bon nombre de mots composés. Par exemple: porte-avion, porte-bagage, porte-bonheur, porte-cigare, porte-papier, pousse-café, pousse-pied, pousse-wagon, pare-choc, pare-brise, pare-fumée, chasse-mouche, chasse-neige, chasse-pierre, chauffe-bain, chauffe-eau, chauffe-lit, grille-pain, guide-fil, mange-disque, ouvre-bouteille, pèse-lait, passe-montagne.

Les rectifications orthographiques tendent à simplifier des graphies, à supprimer des irrégularités et des anomalies. Les noms composés sont perçus comme des mots simples et prennent la marque du pluriel seulement au second élément, c'est-à-dire à la fin de l'unité lexicale:

un cure-ongle – des cure-ongles;

un garde-côte – des gardes-côtes;

un lave-vaisselle – des lave-vaisselles;

un sèche-cheveu – des sèche-cheveux;

un après-midi – des après-midis;

un sans-papier – des sans-papiers.

Si les composés contiennent dans le second élément un article ou une majuscule, ils ne suivent pas la règle de la formation du pluriel : un trompe-l'œil – des trompe-l'œil, un sans-le-sou – des sans-le-sou, un prie-Dieu – des prie-Dieu.

Les emprunts suivent la règle générale du singulier et du pluriel des mots français. Donc, la francisation orthographique simplifie l'écriture. Par exemple :

un boss – des boss,
un cédérom – des cédéroms,
un chichekébab – des chichekébabs,
un chowchow – des chowchows,
un clergyman – des clergymans,
un jazzman – des jazzmans,
un kibboutz – des kibboutz,
un match – des matchs, un minimum – des minimums,
un pirojki – des pirojkis, un quiz – des quiz,
un tutti frutti – des tutti fruttis.

Les consonnes doubles non prononcées comme telles constituent une grande source d'erreurs orthographiques. Au Moyen Âge les mots *pomme*, *donner*, *Anne* sont écrits avec un seul *m* ou *n*. Vers la fin du XVI^e siècle, en France, la différence entre les sons *a* oral et *a* nasal correspondait à un effet contextuel. Le *a* était obligatoirement nasal devant *m* et *n*. Le mot *an* était alors prononcé avec deux sons : *a* nasal et la consonne *n*. Et le mot *Anne* était prononcé avec trois sons : *a* nasal, la consonne *n* et la voyelle *e*. Leur distinction était assurée par la voyelle *e* qui est aujourd'hui “ muette ”.

A l'époque où le son *e* a cessé d'être prononcé en fin du mot, *Anne* s'est prononcé [an], comme aujourd'hui, avec la dénasalisation de la voyelle nasale *a* et la chute de *e* final. Alors que *an* prenait sa prononciation actuelle avec la voyelle nasale *a* et avec la chute de la consonne *n*.

Les mots *pome* (du latin *pomum*) et *doner* (du latin *donare*) s'écrivaient comme en latin. L'évolution de la prononciation en moyen français transforme le son *o* en une voyelle nasale. L'orthographe de ces mots s'adapte à la prononciation : on ajoute la deuxième lettre *m* ou *n*, la

première marque la nasalisation et la deuxième indique la consonne [m] ou [n]. Au XV^e siècle, ces voyelles nasales redeviennent orales. Les mots *pomme*, *donner* se prononcent comme actuellement, mais l'orthographe ne change pas.

Les rectifications actuelles tendent à la simplification des consonnes doubles sans toucher les orthogrammes dans la langue ayant une tradition littéraire riche et un héritage culturel important [5: 205].

Les mots anciennement en *-olle* et les verbes en *-otter*, de même que leurs dérivés, s'écrivent avec un orthogramme simple. Par exemple : *girole*, *frisoter*, *frisotis*. Mais on ne peut pas réformer les monosyllabes bien implantés dans l'usage *colle*, *folle*, *molle*, ainsi que les mots de la même famille qu'un nom en *-otte* : *botte* – *bottes*, *flotte* – *flotter* – *flottement*. On ne cherche pas non plus un substitut au digramme, soit que celui-ci se prononce autrement que le monogramme (comparez : *fille* – *file*, *poisson* – *poison*, *succès* – *sucer*), soit qu'il marque la nasalisation de la voyelle (par exemple : *emmener*, *ennuyer*), soit qu'il s'emploie dans les mots de haute fréquence (homme, femme), soit que le doublement est nécessaire à la représentation phonétique du mot (terre, passer).

Un orthogramme qui suit un *e muet* est simple, mais le digramme reste si le *e* qui le précède équivaut à *e ouvert* [E]. Comparez : *chamelier* – *chamelle*, *dentelier* – *dentelle*, *lunetier* – *lunette*, *noisetier* – *noisette*, *prunelier* – *prunelle*.

Les formes conjuguées des verbes en *-eler*, *-eter* s'écrivent avec un accent grave et un monogramme simple devant une syllabe contenant un *e muet*. Par exemple : *dételer* – *il détèle*, *peler* – *il pèle*. Les dérivés en *-ment* de ces verbes suivent la même règle : *niveler* – *nivèlement*, *renouveler* – *renouvèlement*.

Les exceptions restent dans la nouvelle orthographe française, surtout s'il s'agit des mots bien implantés dans l'usage. Par exemple : *appeler* – *il appelle*, *interpeler* – *il interpelle*, *jeter* – *il jette*.

Conformément à la prononciation la plus courante, on écrit avec un accent grave le *e* qui est à la fois situé en fin de syllabe et suivi d'une syllabe avec *e muet* :

a) au présent de l'indicatif, du subjonctif et de l'impératif, au futur simple et au conditionnel présent des verbes où l'infinitif présente la séquence *é + consonne + er* :

céder – je cède, je céderai, elle céderait; considérer – je considère, elle considèrerait; interpréter – j'interprète, ils interprèteront ;

b) dans les formes verbales interrogatives *puissè-je, dussè-je, trouvè-je, aimè-je* ;

c) dans les mots pour lesquels l'usage hésitait entre deux graphies : *é* ou *è*.

Devant une syllabe graphique contenant un *e muet*, on écrit *è* et non *é*. Ainsi, on écrit *évènement* sur le modèle de *avènement*, *règlementaire* sur le modèle de *règlement*, etc.

En raison de leur prononciation normée en syllabe initiale, ne sont pas concernés les préfixes *dé* et *pré* qui demeurent identiques partout (*dégeler* comme *dégel* ou *déconfiture* ; *prélever* comme *prélèvement* ou *prémonition*; *prévenir* comme *prévision*); les *é* à l'initiale des mots (*échelon, édredon, élevage, émeraude*); ainsi que *médecin* et *médecine*.

On ne met plus **d'accent circonflexe** sur les lettres *i* et *u*. Par exemple : *aout, bucher, flute, ile, traître; entraîner – nous entraînons, connaître – il connaît, paraître – il paraît*. Dans ce cas, il ne s'agit pas des mots indissociables appelés logogrammes [6: 42].

On maintient néanmoins l'accent circonflexe pour sa fonction analogique ou distinctive [3: 173]. Le circonflexe est maintenu dans les cas suivants :

a) pour éviter une confusion de sens quand un signe diacritique différencie les mots :

- acheter *du pain* – payer son *dû*,
- un *jeune* garçon – observer le *jeûne*,
- un *mur* d'assaut – age *mûr*,
- un fruit *sur*, *sur* le pont – avoir le pied *sûr* ;

b) pour distinguer les verbes *croire* et *croître* :

- je *crois*, elle *crut* (du verbe *croire*)
- je *croîs*, elle *crût* (du verbe *croître*) ;

c) pour uniformiser la conjugaison des verbes au passé simple et au subjonctif :

- nous *vîmes*, vous *lûtes*, vous *reçûtes* comme nous chantâmes, vous chantâtes (passé simple) ;

- qu'il *fît*, qu'il *partît*, qu'elle *voulût* (imparfait du subjonctif) ;

- qu'elle *eût voulu* (plus-que-parfait du subjonctif).

Le tréma est déplacé sur la lettre *u* qui correspond à un son. De façon générale, le tréma interdit que l'on prononce deux lettres en seul son. Donc, le tréma ne permet pas la formation d'un digramme, mais il reste un signe graphique distinctif. Comparez : *mais* – *maïs*. Dans les mots terminés par *-gue*, *-gues*, le tréma se met sur le *u* effectivement prononcé. On procède de même dans leurs dérivés qui contiennent la suite *-gui*.

Par exemple :

aigüe ; *aigües* (au lieu de l'ancienne orthographe *aiguë*, *aigüés*),

ambigüe, *ambigüité* (au lieu de *ambigüe*, *ambigüité*),

contigüe, *contigüité* (au lieu de *contigüe*, *contigüité*),

exigüe, *exigüité* (au lieu de *exigüe*, *exigüité*).

Un tréma apparaît également sur le *u* dans la conjugaison du verbe *argüer* (il *argüe*, nous *argüons*) qui se prononce différemment de *narguer*, *blaguer*, *naviguer*, etc.

Le tréma est ajouté dans quelques mots afin de corriger les prononciations jugées défectueuses. Comparez : *gagüeire* – *gagieur*, *rongüeire* – *rongeur*.

Les mots empruntés s'écrivent avec des accents conformes aux règles du français et forment leur pluriel et la soudure comme les mots français. Comparez l'ancienne orthographe des emprunts et *la nouvelle orthographe* après les rectifications :

pedegree – *pédigrée*, *revolver* – *révolver*, *vademecum* – *vadémécum*, des *barmen* – des *barmans*, des *boxes* – des *box*, des *matches* – des *matchs*, des *maxima* – des *maximums*, un *week-end* – un *weekend*.

On voit que la francisation graphique des emprunts accentue les principes phonétique et morphologique de l'orthographe française.

D'une manière générale, on privilégie la graphie la plus simple lorsque plusieurs formes des termes et des néologismes sont en usage : la graphie sans accent, la forme agglutinée, le pluriel régulier, la francisation des mots empruntés, la préférence à la forme graphique la plus proche du français et aux moyens dérivatifs français.

L'existence de plusieurs formes graphiques des innovations qu'elles soient créées ou empruntées à des langues étrangères ou à des régiolectes, dialectes ou sociolectes français caractérise le graphostyle neutre de l'écriture.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Solomarska O.* Dialectologie française. – K. : Centre des éditions et de polygraphie “ Université de Kyiv ”, 2013. – 127 p.
2. *Lenoble-Pinson M.* Néologie, terminologie et orthographe // Français 2000. Revue de l'ABPF. – No 220-221. – 2009. – P.42-47.
3. *Kriuchkov H.H.* Orthogrammes français du graphostyle soutenu // Style et traduction. Recueil d'ouvrages scientifiques. – No 1 (1). – K. : Centre des éditions et de polygraphie “ Université de Kyiv ”, 2014. – P.163–175.
4. *Rey A.* Le français, une langue qui défie les siècles. – P. : Editions Gallimard, 2008. – 160 p.
5. *Frutiger A.* L'homme et ses signes. Signes, symboles, signaux, – P. : Atelier Perrousseaux, 2004. – 320 p.
6. *Léon P.* Phonétisme et prononciations du français. – P. : Armand Colin, 2011. – 284 p.